

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires

tenue le 18 décembre 2024 à 11h03

dans les bureaux de GP Fiduciaire SA - Route de Frontenex 86bis - 1208 Genève

L'Assemblée est ouverte à 11h00 précise par Monsieur Michel Réthoret, Président de séance, qui désigne Madame Caroline Commergnat aux fonctions de secrétaire de l'Assemblée. Le Président prie également Monsieur Georges Gard de bien vouloir fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président constate que cette Assemblée Générale a été convoquée conformément aux statuts de la Société, par publication dans la Feuille Officielle suisse du commerce du 26 novembre 2024.

Monsieur Le Président salue la présence de l'organe de révision, PFK CERTIFICA SA, succursale de Genève, représenté par Monsieur Rico Kasper, du représentant indépendant, Monsieur André Magnenat et du conseil de Ci Com SA, Me Bénédict Boissonnas de KBLEX SA.

Les actionnaires ont eu la possibilité de se faire représenter à cette assemblée par un autre actionnaire ou un tiers ou par le représentant indépendant, Monsieur André Magnenat, conformément à l'article 689 lettre c du Code des obligations.

Après vérification, il est constaté que les voix présentes à cette Assemblée sont les suivantes :

- 570'000 actions nominatives, sur 570'000 actions nominatives.

Le pourcentage des voix présentes est donc de **60.96%** :

- 570'000 voix représentées par le représentant indépendant Monsieur André Magnenat, soit 100% des voix présentes.

Aucun quorum n'étant requis, l'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant à formuler, Monsieur le Président passe à l'ordre du jour proprement dit.



## Ordre du jour

1.	Présentation du nouveau rapport annuel sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluant le rapport de rémunération et le rapport corporate governance .....	3
2.	Approbation du rapport annuel, des rapports du réviseur, des comptes annuels et statutaires .....	3
3.	Décharge aux membres du Conseil d'administration .....	3
4.	Affectation du résultat ressortant des comptes statutaires .....	4
5.	Discussion sur le choix et la nomination d'un nouvel organe de révision de la Société pour l'exercice 2024.....	5
6.	Election d'un nouvel organe de révision pour l'exercice 2024 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle .....	5
7.	Rapport de rémunération.....	5
8.	Divers .....	5

Z  
W

## **1. Présentation du nouveau rapport annuel sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluant le rapport de rémunération et le rapport corporate governance**

Le 15 octobre 2024, CI Com SA a publié un nouveau rapport annuel de l'exercice 2023, annulant et remplaçant le précédent rapport du 20 juin 2024.

Cette démarche, accompagnée de la publication des comptes semestriels 2024, avait permis la reprise du négoce de ses titres cotés auprès de la bourse suisse, qui avait été temporairement suspendu.

Pour rappel, s'agissant des comptes présentés dans le rapport annuel du 20 juin 2024, l'organe de révision avait conclu à une impossibilité de fournir une opinion d'audit et avait recommandé aux actionnaires de renvoyer les comptes au Conseil d'administration. Suite à cela, des travaux complémentaires d'audit ont été réalisés par PKF CERTIFICA SA en bonne collaboration avec le Conseil d'administration qui ont amené ce dernier à procéder à une correction des comptes 2023. Ces comptes corrigés ont été vérifiés par PKF CERTIFICA SA qui a délivré une opinion positive de certification desdits comptes.

Le rapport annuel 2023 y relatif est disponible sur le site internet de la société ([www.cicomsa.com](http://www.cicomsa.com)).

L'organe de révision recommande aux actionnaires d'approuver les nouveaux comptes 2023.

## **2. Approbation du rapport annuel, des rapports du réviseur, des comptes annuels et statutaires**

Monsieur Rico Kasper, de PKF Certifica SA, donne lecture du rapport annuel et des rapports du réviseur pour l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et présente les comptes annuels et statutaires.

Monsieur le Président met ensuite aux voix l'approbation du rapport annuel, des rapports du réviseur ainsi que des comptes annuels et statutaires de l'exercice 2023 qui sont alors approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

*Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.*

*Pour : -570'000-*

*Contre : -0-*

*Abstentions : -0-*

### **3. Décharge aux membres du Conseil d'administration**

- 3.1** L'assemblée générale accorde la décharge à Madame Valérie Gimond, Présidente du Conseil d'administration, pour l'activité qu'elle a déployée en faveur de la Société au cours de l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2023.

*Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.*

*Pour : -570'000-*  
*Contre : -0-*  
*Abstentions : -0-*

- 3.2** L'assemblée générale accorde la décharge à Monsieur Michel Réthoret, Vice-président du Conseil d'administration, pour l'activité qu'il a déployée en faveur de la Société au cours de l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2023.

*Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.*

*Pour : -570'000-*  
*Contre : -0-*  
*Abstentions : -0-*

- 3.3** L'assemblée générale accorde la décharge à Mademoiselle Laurence Duménil, membre du Conseil d'administration, pour l'activité qu'elle a déployée en faveur de la Société au cours de l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2023.

*Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.*

*Pour : -570'000-*  
*Contre : -0-*  
*Abstentions : -0-*

### **4. Affectation du résultat ressortant des comptes statutaires**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale décide de reporter au prochain exercice la perte de CHF 24'176'824, correspondant à la perte de l'exercice de CHF 2'828'109 augmentée des pertes reportées de l'exercice précédent de CHF 21'348'715.

*Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.*

*Pour : -570'000-*  
*Contre : -0-*  
*Abstentions : -0-*

*ZW*

**5. Discussion sur le choix et la nomination d'un nouvel organe de révision de la Société pour l'exercice 2024**

Pour rappel, PKF Certifica SA avait informé la Société qu'elle ne se représenterait pas au mandat de réviseur pour l'exercice 2024. Celle-ci doit donc trouver un nouvel organe de révision disposant qui plus est de l'agrément spécial au sens de l'article 7 de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs. Cette exigence est liée au fait que la Société a des titres cotés à la bourse suisse. A ce jour, la Société n'est pas en mesure de proposer un nouvel organe de révision mais elle poursuit ses démarches en ce sens et communiquera sur leur résultat en temps utile.

**6. Election d'un nouvel organe de révision pour l'exercice 2024 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle**

Comme déjà indiqué, la Société n'est actuellement pas en mesure de proposer un nouvel organe de révision à l'assemblée. Le Conseil d'administration convoquera une assemblée générale extraordinaire à cette fin, lorsqu'il aura trouvé un réviseur intéressé au mandat d'organe de révision pour l'exercice 2024.

**7. Rapport de rémunération**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'approuver le rapport de rémunération ainsi que le rapport du réviseur sur le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

*Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.*

*Pour : -570'000-*

*Contre : -0-*

*Abstentions : -0-*

**8. Divers**

Aucun autre divers n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épousé, la parole n'étant plus demandée,

Monsieur le Président lève l'Assemblée à 11h15.



Le Président de séance  
Monsieur Michel Réthoret



La Secrétaire de séance  
Madame Caroline Commergnat